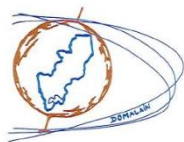


**COMMUNE DE DOMALAIN***(Ille et Vilaine)***CONSEIL MUNICIPAL du 2 novembre  
2015****Compte-rendu de la réunion transmis aux Conseillers  
Municipaux****2015-12-00 - Présentation du projet de territoire de Vitré Communauté 2015-2020 par deux vice-présidents  
(Mme CLOUET et Mr REGNIER)**

Mr Teddy REGNIER et Mme Nathalie CLOUET ont présenté le projet de territoire : son territoire, ses compétences, ses quatre grands principes (principe de subsidiarité, principe de solidarité financière, principe de coopération avec les communes membres, principe d'efficacité), ses finances, son diagnostic et les trois axes de son projet de territoire (une agglomération attractive et innovante, une agglomération agréable à vivre et solidaire, une agglomération sobre et durable).

**2015-12-01 – L'Oseraie : prix du m<sup>2</sup> pour le garagiste**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Après estimatif auprès du cabinet Quarta et des frais déjà occasionnés par le terrain, voici le coût généré par l'implantation générée par le garagiste :

Prestations	Coût HT
Prix du terrain	8440 €
Frais de notaire	2526€
Frais de géomètre	2124€
Travaux de viabilisation	21000€
Honoraires bureau d'études	409,50€
<b>TOTAL</b>	<b>34499,50€</b>
Prix du m <sup>2</sup> (total/2110m <sup>2</sup> )	16,35€ arrondi à 16€

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer un prix de 16€HT/m<sup>2</sup> à Régis Rozé pour la parcelle située à l'Oseraie

**2015-12-02 – Centre Social de La Guerche de Bretagne : participation financière de Domalain**

Christian OLIVIER, Maire, expose :

En 2015, la commune de Domalain a versé la somme de 4675€

En 2016, le montant demandé est le suivant :

Activités : 3198€ (multi accueil : 1829€ ; espace jeunes : 1295€ et ALSH enfance : 74€)

Subvention de fonctionnement : 3415€

Soit un total de 6613€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose au Centre Social de la Guerche de verser la cotisation pour l'année 2016 s'élevant à la somme de 6613 €.

**2015-12-03 – Gestion du personnel : remboursement de frais**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr Joël COCONNIER, agent technique communal, a dû passer une visite médicale pour refaire valider son permis poids lourds (obligatoire pour la nacelle). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser cette consultation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition

- précise que cette décision sera applicable pour tous les frais de cette nature engagés ultérieurement par les agents communaux pour les besoins du service.

**2015-12-04 – Le Rouedad : départ de Bais**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Suite à la convention du "Rouedad - Médiathèque des Portes de Bretagne" signée le 29 janvier 2015 par les communes de Bais, La Guerche de Bretagne, Moulins, Rannée et Visseiche, et le courrier reçu de Madame Clouet, Maire de Bais, stipulant le choix de recruter une personne non qualifiée pour s'occuper de la médiathèque, la commune de Bais ne répond plus à la charte. Elle a donc décidé de quitter le Rouedad au 31/12/2015. Tous les frais relatifs à ce départ seront acquittés par Bais. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du départ de Bais du Rouedad.

### **2015-12-05 – Aménagement du restaurant "le bon appétit" : devis d'honoraires**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Des devis ont été demandés pour les missions suivantes : "suivi de chantier", SPS (sécurité et protection de la santé) et contrôle technique.

- Pour la mission "suivi de chantier", un premier devis avait été fait par le cabinet Louvel et ce, pour un montant de 2350€ HT. Il n'avait pas été retenu. Il lui a été demandé un nouveau devis pour cette même prestation sachant qu'il pourrait être subventionné à hauteur de 50% par Vitré Communauté dans le cadre des fonds de concours exceptionnels. Le nouveau devis est de 1250€ HT.

- Pour la mission SPS, 3 bureaux ont répondu :

- Véritas : 1462.50€ HT
- Socotec : 1125€ HT
- Dekra : 1120€ HT

- Pour la mission Contrôle technique, 3 bureaux ont répondu :

- Véritas : 1430€ HT
- Socotec : 2000€ HT
- Dekra : 1650€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le devis "suivi de chantier" du Cabinet Louvel pour un montant de 1250€ HT .

- de valider le devis "SPS" du Cabinet DEKRA pour un montant de 1120€ HT .

- de valider le devis "Contrôle technique" du Cabinet VERITAS pour un montant de 1430€ HT .

### **2015-12-06 – La Heinrière : travaux du milieu urbain (étude sommaire)**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Le 14 octobre 2015, une rencontre a eu lieu en mairie avec l'agence routière de Vitré (Mr Pirot, Mr Buffet, Mr Massiet du Biest et Mme Sockat) afin de voir le devenir de la RD48 (La Heinrière). Pour l'instant, cette route n'est pas une priorité pour le Département. Mr Pirot propose que la commune fasse des travaux d'assainissement et d'eau pluviale. Le département subventionnera la couche de roulement (7.45€/m<sup>2</sup>). Les purges seront à la charge du Département. Après réflexion, il est proposé de demander un estimatif sommaire au Cabinet Décamps pour les eaux pluviales afin de le présenter au Conseil Départemental, et ce dans le but que ce dernier s'engage à effectuer les travaux d'entretien de toute la RD48. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander un estimatif sommaire au Cabinet Décamps pour les eaux pluviales

### **2015-12-07 – Demandes de subvention auprès de Vitré Communauté au titre des fonds de concours exceptionnels**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Il reste à percevoir de Vitré Communauté une subvention de 64230€ au titre des fonds de concours exceptionnels.

- = Travaux de rénovation du restaurant «le bon appétit» : Ces travaux, ainsi que les frais d'honoraires, de diagnostic, de mission technique et de SPS, peuvent être subventionnés à hauteur de 50%.

Le montant estimatif des travaux est de 74031.27€ HT

Le montant des honoraires de l'architecte, coordinateur SPS et bureau de contrôle est de 7800€ HT.

Le montant du diagnostic amiante-plomb est de 700€ HT.

Soit un montant total de 82531.27€ HT, soit une subvention possible de 41265€.

- = Travaux de viabilisation à l'Oseraie : reste du montant restant à percevoir, soit 22965€.
- Montant des honoraires du cabinet d'études : 6300€ HT

Montant estimatif des travaux : 300 000€ HT

Soit un montant total de 306 300€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander un fonds de concours exceptionnel pour les travaux de rénovation du restaurant « le bon appétit » et de viabilisation à l'Oseraie auprès de vitré Communauté

### **2015-12-08 – Budget commune : décision modificative n°3**

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Afin de clore la comptabilité 2015, il est proposé de comptabiliser les travaux en régie réalisés sur les chantiers suivants

Chantier	Heures main d'œuvre	Coût main d'œuvre	Coût fournitures	Coût Total
Travaux Église – Lot n°4	410H30	8 401,73 €	1 363,54 €	9 765,27 €
Salle paroissiale	329H00	6 431,80 €	12 957,49 €	19 389,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>739H30</b>	<b>14 833,53 €</b>	<b>14 321,03 €</b>	<b>29 154,56 €</b>

Ce qui nécessite de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Article 722-042 (RF) = + 29 154,56 €

Article 023 (DF) = + 29 154,56 €

INVESTISSEMENT

Article 021 (RI) = + 29 154,56 €

Article 2313-040 (DI) = + 29 154,56 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ces modifications budgétaires

### **2015-12-09 – Devis Véolia : remplacement de l'agitateur**

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

A la station d'épuration, l'agitateur du bassin d'aération doit être remplacé. Cette prestation n'est pas comprise dans le contrat d'exploitation de Véolia. Le devis s'élève à 2856€ TTC. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ce devis.

### **2015-12-10 – Devis TPB pour allée piétonne**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Un devis a été demandé à TPB pour la réalisation de l'allée piétonne salle des sports. Le montant du devis est de 1706€ HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de TPB pour 1706€ HT.

### **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES**

Médiathèque : Des colonnes et des étagères vont être montées par Benoît Charil. Le montant de ces fournitures est de 465€ TTC.

Demande de l'APEL : Solenn Pigeon, responsable de l'APEL, demande une salle pour stocker les costumes de la kermesse et les affaires de l'arbre de Noël. Il est proposé le bâtiment sous la sacristie. Par contre, il n'y a pas de chauffage.

Centre de loisirs de Domalain : Demande un partenariat avec St Germain du Pinel pour les vacances de Noël.

Chorale Saint-Martin de Vitré : demande de concert de musique sacrée chorale et orgue. La chorale Saint-Martin de Vitré voudrait donner un concert de musique sacrée chorale et orgue dans l'Eglise de Domalain au profit de l'association Domalain Tiers-Monde, en souvenir de la regrettée sœur Marie-Emmanuelle Helesbeux. La date proposée se fera dans la période de mai-juin 2016.

Concert de Noël : Il aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 18h00 à l'église. Ce spectacle sera proposé par le Conservatoire de Vitré.

Vente de terreau : la commission fleurissement a décidé de vendre du terreau d'abord aux bénévoles, puis ensuite aux domalinois. Le prix fixé est de 4€ les 70l. De plus, des jardinières avec leur support sont également à vendre au prix de 1€ les petites et de 2€ les grandes.

